

# LEGENDE

- Périètre du lotissement non borné
- Limite de lot
- Entrée de lot privative non cotee 5x6 m (position et formes indicatives)
- Zone de risque de ruissellement : zone non constructible (abris, annexes et piscines autorisés)
- Recul de 20m par rapport à l'axe de la RD 1538 pour les habitations. Les autres constructions doivent respecter un recul de 5 mètres
- Sens de fatigage du volume principal: le sens de fatigage du volume secondaire sera perpendiculaire au volume principal
- Cédé à la commune pour élargissement de la voirie
- Voirie en enrobé
- Trottoir et cheminement piéton en enrobé
- Cheminement et espace piéton stabilisés
- Stationnement visiteurs
- Espace vert
- Arbre projeté

- Haie obligatoire à planter - possibilité d'un mur (hauteur max 2m) en recul de 1m
- Rangée de noyers existants à conserver
- Haie champêtre à créer
- Muret à créer

- Cônes de vue de la pièce PA6
  - Cônes de vue de la pièce PA7 (les cônes de vue n°1 et 2 sont en-dehors de la mise en page - se reporter au plan de situation de la pièce PA7)
  - Point altitude projet
- Nota :* Limites non bornées.  
Cotations et surfaces approximatives.  
Seul le bornage sera opposable.

## 4B IMMO

### Lotissement "La Noyeraie"

Commune d'Izeron

# DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

INDICE	A	PREMIERE EDITION
DATE	29/11/16	NATURE DES MODIFICATIONS
W:\PROJETS\URBANISME\LOTISSEMENT\518112_4BIMMO_DEMANDA_DESSIN\112_PA_DEPOT_PERMIS_MAJ_2018.DWG		

PA4. Plan de composition d'ensemble du projet  
côté dans les trois dimensions

ECHELLE	1/500	ARCHITECTE	JULIEN BUIORINI ARCHITECTE
DATE	MAI 2018	100 rue Montessieu 69007 Lyon Tél : 06 47 57 04 85	

